



# Élections à la Commission Consultative Paritaire Régionale d'Occitanie



**POUR désigner vos représentant.es le 6 décembre 2018,  
FAITES le choix d'organisations syndicales unies,  
crédibles, déterminées et combatives !**

Les agent.es contractuel.les payé.es sur budget (ACB) d'établissement (CFAA/CFPPA ou assistant.es d'éducation ou accompagnant.es des élèves en situation de handicap), sont souvent exposé.es à des situations précaires et à des conditions d'emploi déplorables.

Les Commissions Consultatives Paritaires Régionales (CCPR) sont les seules instances de défense des agent.es contractuel.les, instances créées il y a 10 ans grâce à nos syndicats de lutte et de transformation sociale, pour la défense des précaires.

Elles sont convoquées et présidées par la, le DRAAF dans des situations de licenciement ou de procédure disciplinaire. Elles sont paritaires (composées d'un nombre égal de représentant.es des personnels et de représentant.es de l'Administration) et expriment un avis que l'employeur, l'EPLEFPA, peut ne pas suivre.

## **Dans les CCPR en Occitanie, vos représentant.es sont**

- **ACTIF.VES et ASSIDU.ES**, les seul.es à être toujours présent.es et à siéger dans cette instance pour défendre les agents.
- **DETERMINE.ES et EXPERIMENTE.ES**, elles et ils garantissent le suivi des dossiers et le travail préparatoire pour défendre au mieux, en lien avec les conseils juridiques de nos organisations, les intérêts des agent.es.
- **RESPONSABLES et SERIEUX.SES** dans la défense des agent.es. En effet, il ne suffit pas de faire de la figuration, les dossiers des ACB se doivent d'être étudiés, les personnels concernés rencontrés... afin que les dossiers soient défendus du mieux possible.
- **FORME.ES et INFORME.ES** sur les cadres législatifs et réglementaires de référence.
- **COMBATIF.VES** pour défendre les collègues soumis.es à une précarité grandissante et à des conditions de travail de plus en plus dures, les perspectives budgétaires (reprise des suppressions d'emplois), les contre-réformes en cours (apprentissage et formation continue) nécessitant non un simple accompagnement, mais bien une capacité à se mobiliser collectivement !

**Faire le choix de la liste unitaire FSU-CGT Agri,  
c'est l'assurance d'avoir des représentant-e-s utiles,  
accessibles, à l'écoute et solidaires qui savent défendre vos  
intérêts en toute indépendance vis-à-vis des directions.**

## **En Occitanie, la FSU et la CGT Agri continueront à représenter et défendre tou.tes les agent.es contractuel.les en :**

- s'opposant aux licenciements et aux baisses de quotité de temps de travail qui conduisent bien souvent aux licenciements ;
- s'opposant à l'Administration qui communique des dossiers incomplets et refuse la parité réelle entre représentant.es de l'Administration et représentant.es des personnels durant les réunions, comme c'est le cas dans les CAP nationales des corps de titulaires ;
- s'opposant plus spécifiquement à la dérive marchande qui fragilise les CFAA/CFPPA, qui complexifie la tâche de tou.tes les agent.es et accentue la précarité ;
- demandant l'élargissement des compétences des CCPR notamment aux non renouvellements des CCD (aujourd'hui, les CCPR ne sont pas réunies pour un non renouvellement de CDD), CDD qui sont les plus précaires et qui n'ont aucune instance de défense ;
- exigeant un texte réglementaire qui définirait les conditions d'emploi dans les CFA/CFPPA. Face à la concurrence annoncée par la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel", ce texte serait un moyen de lutter contre la dégradation des conditions de travail des ACB ;
- réclamant un véritable plan de titularisation pour tous et toutes, avec des créations de postes de titulaires dans les CFAA /CFPPA et le maintien des titulaires en place dans les centres.

## **Bilan du mandat 2014-2018 (4 représentant.es sur 6 pour la liste CGT-FSU en Midi-Pyrénées et 2 représentant.es CGT et 4 FSU en Languedoc-Roussillon) :**

- une préparation, une déclaration liminaire et un compte-rendu systématiques de chaque réunion ;
- en 2015, une réunion en Midi-Pyrénées pour porter un avis sur la situation de 5 collègues de CFA-CFPPA : licenciements + questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle (tâches attribuées au retour d'un congé individuel de formation, avertissement). La délégation FSU-CGT, seule présente, s'est opposée aux licenciements.
  - depuis 2016, trois réunions (conjointes aux deux CCPR, contre notre avis) pour 7 licenciements (inaptitude physique, refus de modification substantielle d'une disposition de contrat, insuffisance professionnelle). Pour deux d'entre elles, nous avons été seul.es à siéger. Vote contre les licenciements (abstention de la représentante d'une autre organisation sur une situation...).
- en 2018, convocation pour le licenciement de deux assistant.es d'éducation pour faute grave. Les vices de forme que nous avons dénoncés, étant trop nombreux, l'Administration a renoncé à réunir la CCPR...

---

**POUR LA DÉFENSE ET LE RESPECT DE VOS DROITS  
CONTRE LA PRECARITE**



**Votez et faites voter  
pour la liste unitaire!**

